



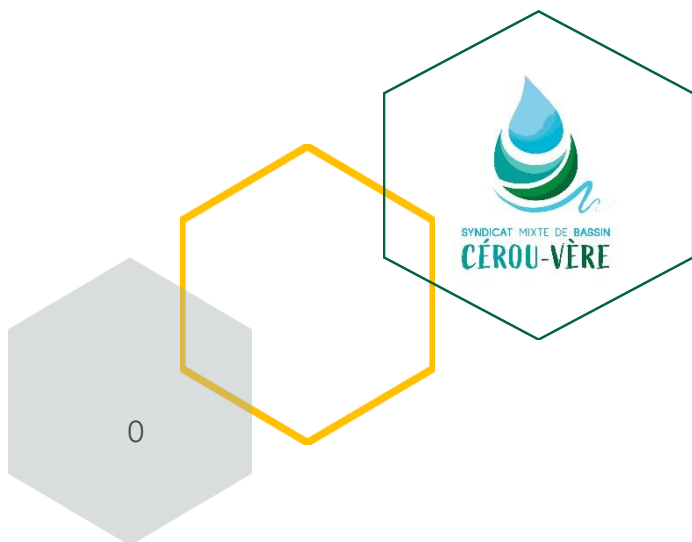
Complément d'inventaire « Zones Humides »

Cahier des Charges

NOM ET COORDONNEES DE LA PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER :

Clotilde Coupjac – chargée de mission espace rural

07 86 11 88 19 – animation.rurale@cerouvere.fr







SOMMAIRE

I.	Contexte	1
II.	MAITRE D'OUVRAGE	2
III.	ZONE d'ETUDE : LE BASSIN VERSANT DE LA VERE	2
IV.	OBJECTIFS DE L'ETUDE	3
V.	CONTENUS DE L'ETUDE	3
	1) PHASE 1 : « PRE-LOCALISATION ».....	3
	2) PHASE 2 : « INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES »	4
	3) PHASE 3 : « PRIORISATION »	5
VI.	RENDU ET DELAI	5
	1) PHASE 1 : « PRE-LOCALISATION ».....	5
	2) PHASE 2 : « INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES »	5
VII.	DONNEES FOURNIES	6
VIII.	SUIVI DE L'ETUDE	7



I. CONTEXTE

Dans le cadre de son contrat de rivière 2022-2026, une action de complément d’inventaires des Zones Humides est prévue. Il s’agit de l’action B1.2

Les zones humides du bassin Cérou Vère ont été fortement impactées par les activités humaines. Or, elles possèdent des fonctionnalités indispensables et intrinsèques à la gestion des milieux aquatiques : régulation hydrologique, capacité auto-épuratoire, réservoir de biodiversité. L’importance de préserver ou de restaurer ces fonctionnalités est d’autant plus grande dans le contexte actuel de changement climatique.

C’est pourquoi, le SMBCV souhaite dans le cadre de ce contrat, engager une démarche active sur la préservation et la restauration des zones humides de son territoire. Pour ce faire, le SMBCV a répondu à l’appel à projet « restauration de Zones Humides » lancée par l’Entente sur l’eau. L’objectif sera de mener de façon opérationnelle une animation, sensibilisation qui pourra aboutir à des actions et/ou travaux de préservation ou de restauration si nécessaire.

Un inventaire des zones humides a été réalisé sur les bassins versants Cérou et Vère en 2013. 310 zones humides ont été inventoriées sur l’ensemble du bassin pour 248 ha. Cet inventaire permet d’avoir une base d’informations mais semble néanmoins incomplet et des données sont à ré-actualiser. C’est pourquoi, un complément d’inventaire s’impose, afin de pouvoir mener à bien les actions de préservation / restauration des zones humides, prévues dans l’appel à projet. L’objectif est de pouvoir compléter et actualiser cet inventaire sur certains territoires, notamment le bassin versant de la Vère.

Le SMBCV



Le **Syndicat Mixte de Bassin Cérou Vère** est un Etablissement public de coopération locale en charge de la **gestion concertée** de la ressource en eau sur les bassins versants du **Cérou** et de la **Vère**.

Le Syndicat, créé en 2005, est composé à ce jour du Département du Tarn et de 6 EPCI adhérents (communauté d’agglomération et communauté de communes) soit 84 communes.



II. MAITRE D'OUVRAGE

Le Syndicat Mixte de Bassin Cérou Vère est le maître d'ouvrage de l'étude.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du contrat de rivière Cérou Vère 2022-2026. Elle fait partie de l'action B1.2 relative à la préservation et la restauration des zones humides.

Les bassins versants du Cérou et de la Vère font partis du bassin hydrographique de l'Aveyron, ils sont les principaux affluents rive gauche de l'Aveyron.

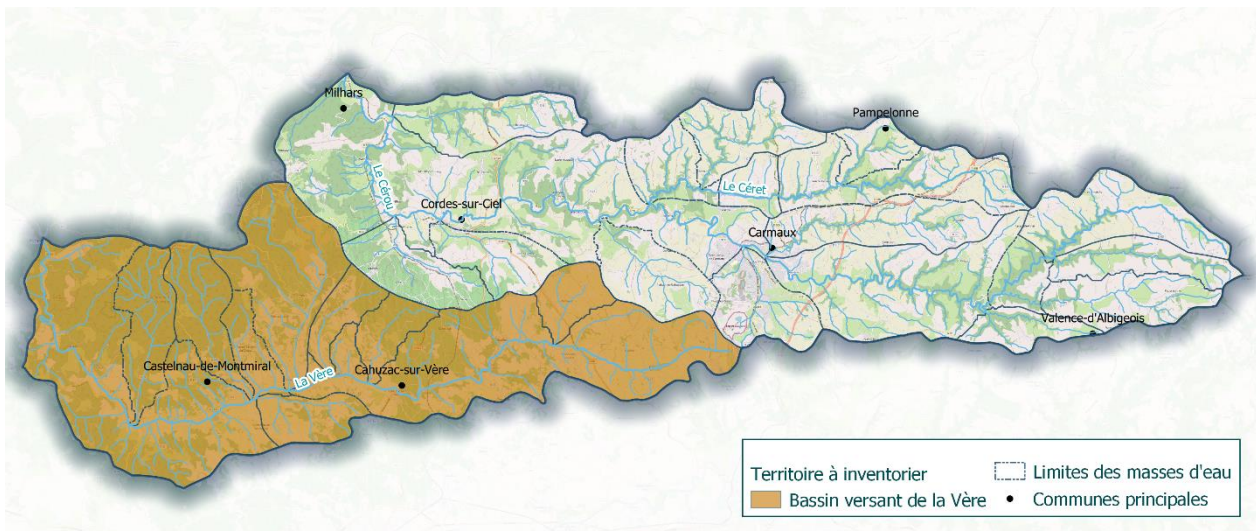
III. ZONE D'ETUDE : LE BASSIN VERSANT DE LA VÈRE

Dans un souci d'opérationnalité, le Syndicat de Bassin souhaite focaliser les efforts sur une partie du territoire où les données sont relativement incomplètes.

L'objectif à termes est de pouvoir déployer une animation renforcée autour de la préservation et de la restauration des zones humides sur ce territoire et proposer des travaux de restauration si nécessaire et/ou des préconisations de gestion de ces milieux. Pour ce faire, une connaissance fine des zones humides existantes, de leurs principales caractéristiques et de leur état semblent nécessaire.

9 masses d'eau sont incluses dans la zone d'étude. Elles sont toutes situées dans le bassin de la Vère. La zone d'étude a une superficie de 32 381 ha au total et concerne en partie 42 communes.

Code Masse d'eau	Nom Masse d'eau	Superficie (ha)
FRFR353	La Vère de sa source au confluent de la Vervère	9293
FRFRR353_1	Ruisseau de l'Escourou	1133
FRFRR353_2	Ruisseau de Marines	1061
FRFRR353_3	Ruisseau de Saint Hussou	1090
FRFR196	La Vère du confluent de la Vervère au confluent de l'Aveyron	10031
FRFRR196_1	Ruisseau de Bauzens	1340
FRFRR196_2	Ruisseau de la Vervère	4333
FRFRR196_3	Le Rô Oriental	1968
FRFRR196_5	Le Rô	2132
Total		32381 ha



Sur le territoire d'étude, l'inventaire précédent recense 62 ZH pour 88 ha.

IV. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif principal de cette étude est d'améliorer et compléter la connaissance actuelle des zones humides afin de pouvoir mettre en œuvre des actions de préservation et restauration de ces milieux.

Ce complément et cette réactualisation d'inventaire ont vocation à :

- Être valorisé et à permettre une communication sur les zones humides et les espèces qu'elles abritent
- Sensibiliser les agriculteurs et propriétaires
- Sensibiliser les élus à la prise en considération des zones humides comme un bien collectif à préserver notamment pour la qualité des ressources en eau, la biodiversité, la lutte contre les inondations
- Permettre la définition d'un programme d'action de gestion et de préservation de ces milieux, en lien avec le PPG et la transposition des actions de l'appel à projet
- Être intégré ou pris en compte dans les documents d'urbanisme

V. CONTENUS DE L'ETUDE

L'étude se décline en 3 phases et le prestataire doit **respecter les prescriptions techniques minimales définies au niveau du Bassin Adour Garonne dans le document intitulé « Inventaire des zones humides – cartographie et caractérisation – Eléments techniques pour la rédaction d'un cahier des charges, annexé à ce cahier des charges (version 2020).**

1) PHASE 1 : « PRE-LOCALISATION »

Il s'agit de constituer un premier document d'alerte sur la présence probable de zones humides sur le territoire de la zone d'études (ZE). Ce premier niveau de connaissance est



constitué à partir d'un recueil de données issu de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la synthèse des données existantes.

Afin de valider la fiabilité des cartes de pré-localisation, des contrôles sur le terrain seront nécessaires afin de vérifier la nature humide, ou non, de quelques secteurs choisis en fonction du sol, du sous-sol, du paysage, etc.

Les zones cartographiées lors de cette phase 1 relèvent de la dénomination suivante : « zones humides probables » (ZHP). Elles doivent permettre de visualiser les secteurs à « enjeux zones humides » de la zone d'études (ZE) et révèlent des surfaces susceptibles d'héberger une zone saturée en eau pendant une période suffisamment longue pour avoir les caractéristiques d'une zone humide.

La couche ZHP du précédent inventaire sera fournie au prestataire et pourront être réutilisée et complétée avec l'utilisation d'autres méthodes et données.

Une recherche systématique des données inventoriées dans le cadre d'autres inventaires thématiques et/ou plus localisés sera menée (études de délimitation des zones vertes, plans de gestion, documents d'urbanisme,...).

Après collecte, ces données existantes seront traitées et synthétisées sous forme cartographique (cf guide AEAG – 2020) et seront analysées afin de présenter les grands enjeux zones humides du territoire, les pressions et de planifier la campagne de prospections de terrain à appliquer en phase 2.

2) PHASE 2 : « INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES »

Il s'agit de constituer un second niveau de connaissance des enjeux zones humides de la zone d'études (ZE). Il est issu de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la synthèse de nouvelles données et de données actualisées issues des prospections de terrain ciblées sur les secteurs « ZHP » selon l'application du plan de la campagne de prospections terrain établi lors de la fin de la phase 1 précédente.

Il s'agit de réaliser des relevés terrains relatifs à la végétation hygrophile ou, le cas échéant, de sondages pédologiques afin de mettre en évidence la présence de sols caractéristiques de zone humide.

Ces zones font l'objet d'une description détaillée des zones humides à retranscrire dans une couche « ZHE », comportant à minima les champs attributaires listés en annexe. L'architecture des données doit respecter la structuration présentée dans le guide technique annexé (annexe2 du guide - version 2020). Le prestataire devra compléter l'« ancien » inventaire afin que l'ensemble des zones humides soit tout caractérisé (Cf guide AEAG – 2020).

Le prestataire profitera des relevés de terrain pour :

- noter la présence d'éventuelles espèces végétales d'intérêt patrimonial (espèces protégées et espèces rares ou menacées),
- noter, dans la mesure du possible, les éventuels sites de reproduction des espèces faunistiques d'intérêt patrimonial (espèces protégées et espèces rares ou menacées) ainsi que la présence de ces espèces.



Le prestataire proposera des attributs complémentaires à ceux présents dans le guide AEAG – 2020 afin de répondre aux objectifs de l'étude à savoir la sensibilisation, la définition des programmes d'action, les PLUI, ... On pourra ainsi voir saisir des attributs de types : fonctions, état de conservation, menaces, atteintes, activités dans la zone, activités en périphérie de la zone, zone humide prioritaire, proposition d'action, ... Les propositions d'actions devront apparaître en base de données pour chaque zone humide.

Concernant les mares, les mares avec végétation hydrophiles seront inventoriées et caractérisées (couche shape spécifique « mares »). Les données mares seront cartographiées au 1/5000 ème avec une projection au RGF 93. Lors des phases terrains, l'observation de mares sans végétation sera notée et les données seront fournies au maître d'ouvrage, en vue d'identifier d'éventuelles mares à restaurer.

3) PHASE 3 : « PRIORISATION »

Il est également demandé au prestataire un travail d'analyse des données afin de prioriser et cibler des zones humides à restaurer :

- Identifier les sites à fort potentiel ou intérêt environnemental nécessitant une attention particulière
- Identifier des sites à restaurer en priorité

Le prestataire devra proposer une méthode de hiérarchisation en lien avec les enjeux et les objectifs du territoire, méthode que le maître d'ouvrage devra valider en comité technique.

Le prestataire utilisera les typologies suivantes :

- SDAGE/SAGE (Barnaud, 1998)
- Corine Biotope (Rameau, Bissardon, Guibal, 1997)

VI. RENDU ET DELAI

1) PHASE 1 : « PRE-LOCALISATION »

Le rendu de la phase 1 se décline comme suit :

- Carte des « zones humides probables » (ZHP) sur l'aire d'études (ZE)
- Remplissage des attributs minimaux relatifs aux classes d'objets géographiques « ZE » et « ZHP » et, le cas échéant, « ZHE » (données préexistantes validées).
- Rapport d'étude phase 1 : bilan des résultats de la phase 1 + plan de la campagne de prospections terrain à conduire en phase 2 (méthode d'échantillonnage : nature, localisation, nombre et calendrier des relevés terrain végétation hydrophile ou sols...) avec estimation du temps à passer et du coût de la phase 2.

2) PHASE 2 : « INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES »



Le rendu de la phase 2 se décline comme suit :

- Carte des zones humides (ZHE) de la zone de prospection terrain (tout ou partie des ZHP identifiées en phase 1) - cf. phase 1.
- Carte de localisation des relevés terrain réalisés (pédologie et autres) avec les attributs associés utiles
- Base de données géographique (BDD « ZHE ») conforme au modèle de données commun : géométrie (polygones simples géoréférencés) et attributs (remplissage des attributs obligatoires à minima). Si la géométrie et la base de données attributaires sont dissociées, les enregistrements de la base de données doivent être cohérents avec les objets des classes d'objets géographiques correspondantes ; ainsi, à chaque objet géographique, identifié par son identifiant (code unique, pas de « doublon »), doit correspondre un enregistrement dans la BDD, et un seul, identifié par le même code unique. - Rapport de phase 2 : bilan des résultats de la phase 2 ; il intègre notamment un volet « limites et incertitudes » des résultats de la phase 2 et dimensionne le contenu technique d'une 3ème phase (avec estimation du coût de réalisation associé)

Pour chaque phase, l'ensemble des documents doit être rendu sur support numérique (et papier en option) :

- Les rapports au format .doc et .pdf
- Les bases de données, classes d'objets géographiques et autres fichiers source dans leur format natif ;
- les fichiers géographiques au format Shapefile (.shp) en projection Lambert 93 ;
- le cas échéant, les bases de données attributaires si elles sont dissociées de la géométrie, au format .csv ;
- toute autre base de données sera remise, de préférence, au format ACCESS®, ou à défaut sous forme d'un script SQL (se référer à l'annexe 2 pour la structure de la base) ;
- un fichier de métadonnées au format XML - ISO 19139 (une fiche de métadonnées par classe d'objets géographiques) ;
- pour toutes données complémentaires, un fichier de métadonnées accompagné d'un document explicatif sur l'organisation des données et des différentes classes d'objets géographiques, la définition des attributs et de leur contenu notamment en cas d'utilisation de listes de valeurs plus ou moins codifiées)

Délai : mars 2025

Les données recueillies lors de l'étude seront la propriété du maître d'ouvrage et des financeurs. A l'issue de l'étude, le titulaire abandonnera tout droit sur ces données et leur réutilisation devra faire l'objet d'une autorisation par le maître d'ouvrage

VII. DONNEES FOURNIES

Le SMBCV fournira au bureau d'études en charge de la réalisation de l'étude l'ensemble des données (rapport et cartographiques : ZPT, ZHE) de l'inventaire précédent, ainsi que les données nécessaires à la réalisation de l'inventaire : limites des bassins versants, cours d'eau, limites des communes, occupation du sol, orthophotos...



Les données intermédiaires seront envoyées au Maître d'ouvrage et au Forum des Marais Atlantiques afin de procéder à une validation intermédiaire puis finale (en fin de projet).

VIII. SUIVI DE L'ETUDE

Le comité technique de suivi de cette étude sera composé :

- Des représentants du SMBCV (maître d'ouvrage)
- Des partenaires techniques et financiers associés : Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Occitanie, Département du Tarn, Chambre d'Agriculture du Tarn, OFB, DDT

Il se réunira à minima :

- au lancement de l'étude (présentation des objectifs, méthodologie, planning..)
- à la fin de la phase 1 (bilan phase 1 et proposition phase 2)
- à la fin de l'étude pour présenter les résultats

Toutefois, le prestataire prévoira autant de rendez-vous et de réunion de travail que nécessaire avec les différents partenaires afin de mener à bien son étude.

Enfin, il sera prévu une réunion de restitution auprès des élus lors d'une journée de sensibilisation.



Détails du territoire concerné par l'étude

